

# CONDITIONS TARIFAIRES

## ECOLES DE MAGNEUX ET MORNAND

*A conserver et à lire attentivement*

Toutes les fiches d'inscription sont à rendre ou à renvoyer par mail **impérativement** en mairie de Mornand avant le **3 juillet 2023**.

### **Nouveau :**

- **Le tarif de remboursement de la prise en charge du transport scolaire ne changera pas cette année. Il sera de 65 € pour chaque carte scolaire facturée par la Région pour les enfants scolarisés dans le SIRP.**
- **Pour se faire rembourser, faire passer un justificatif du paiement du transport pour chaque carte scolaire**
- **Si vous avez changé de RIB, ou si vous changez en cours d'année scolaire, merci d'envoyer votre nouveau RIB**
- **ATTENTION : Votre enfant doit impérativement avoir la carte de transport pour aller à la cantine.**

### **Rappel :**

- **Possibilité d'acheter des tickets de transport à l'unité directement au chauffeur pour les élèves n'utilisant le car que très occasionnellement : 1.50€ le trajet (=un aller QU un retour entre les 2 communes)**

## GARDERIE PERISCOLAIRE A MAGNEUX

Fiche d'inscription obligatoire (1 fiche par enfant)

**LUNDI-MARDI-JEUDI ET VENDREDI de 16H 10 à 18h30**

**Tarif : 1€ la demi-heure.**

Une facture sera établie et envoyée aux familles après chaque période scolaire (Octobre, Décembre, Février, Avril, Juillet) sauf pour les factures n'atteignant pas la somme de 15 €. Les périodes seront cumulées. Les factures seront déclenchées soit lorsque le montant de 15 € sera atteint soit en fin d'année scolaire.

Le règlement devra être retourné au Trésor Public de Montbrison (4 Bd Gambetta 42 600 Montbrison) accompagné d'un chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou un règlement en espèces à leur guichet ou par virement.

## CANTINE A MORNAND

Fiche d'inscription obligatoire (1 fiche par enfant)

**LUNDI/ MARDI/ JEUDI ET VENDREDI**

**Tarif : 4 € le repas**

Une facture sera établie et envoyée aux familles chaque fin de mois, sauf pour les factures n'atteignant pas la somme de 15 €. Les périodes seront cumulées. Les factures seront déclenchées soit lorsque le montant de 15 € sera atteint soit en fin d'année scolaire.

Le règlement devra être retourné au Trésor Public de Montbrison (4 Bd Gambetta 42600 Montbrison) accompagné d'un chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou d'un règlement en espèces à leur guichet ou par virement.

## TRANSPORT

**Tarifs :**

- **carte de transport : 110€ / remboursement par le SIRP : 65 €**
- **ticket 1 trajet (1 aller ou 1 retour entre les 2 communes) : 1.50€**

L'inscription au transport scolaire s'effectue en ligne sur le site [www.laregionsvous transporte.fr](http://www.laregionsvous transporte.fr) ou sur papier (formulaire à récupérer en mairie de Mornand).

L'inscription en ligne pourra être effectuée jusqu'au **19 juillet 2023** (passée cette date une pénalité de 30€ sera appliquée par le département de la Loire).

Les inscriptions papier seront centralisées en Mairie de Mornand, les formulaires seront à rendre **au plus tard le 3 juillet 2023**